



**Union Départementale
des Retraités et Préretraités
FORCE OUVRIERE
de la Gironde**

Résolution de la CE de l'UDR 33

La CE de l'UDR réunie le 8 octobre 2020 dans les locaux de l'UD de la Gironde continue et continuera de défendre les revendications des retraités.

La CE de l'UDR s'oppose à la création de la "cinquième branche autonomie " détachée de la Sécurité Sociale.

Elle rappelle la revendication de longue date de notre Confédération, à savoir la création d'un cinquième risque "dépendance" dans le cadre de la sécurité sociale.

En effet, cette "cinquième branche " voulue par le Président de la République sera en partie financée par.....les retraités, selon le rapport Vachey. Des retraités une nouvelle fois ponctionnés par l'augmentation de la CSG, la réduction de moitié de l'abattement de 10% de l'impôt sur le revenu, la hausse de la CASA...

La création de la Sécurité Sociale avait et a toujours pour but, entre autres, de couvrir les dépenses contre les risques de santé de toute nature. La perte d'autonomie relève de la maladie et donc des risques couverts par la Sécurité Sociale. Ce n'est pas le choix de nos dirigeants qui préfèrent étatiser et détruire notre Sécurité Sociale pour ensuite la livrer aux appétits voraces des assurances privées.

La CE de l'UDR 33 est convaincue que seule une action intergénérationnelle est nécessaire pour que les dépenses liées à l'autonomie soient prises en charge par la Sécurité Sociale financée par les cotisations patronales et salariales.

L'intersyndicale nationale des retraités s'est positionnée dans ce sens et nous appelons toutes les sections de retraités à organiser des réunions d'informations sur ce sujet.

Adoptée à l'unanimité.